Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230830-2023\_08\_164-DE

## Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-164 Séance du 30 août 2023

Objet : ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue Saint-Michel

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
28	4	1

VOTE		
A l'unanimité	Contre: 0	
	Abstention: 0	

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration**: Justine **ROUQUAIROL** procuration à J. OBID, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. FOND-THURIAL, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. ROUX, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI

Secrétaire de séance : Michèle FOND-THURIAL

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230830-2023\_08\_164-DE

## Objet : ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue Saint-Michel

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment en ses articles L 318-3, R 318-10 et R.318-11,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-4 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment en ses articles R.134-5 et suivants,

Considérant que la Rue Saint Michel est une voie privée ouverte à la circulation publique, située dans un ensemble d'habitations et qui permet le lien entre les voies publiques Chemin de Saduran et Avenue François Mitterrand,

Considérant qu'au vu de l'ancienneté du lotissement et l'impossibilité d'obtenir les actes de propriété auprès du service des hypothèques, la mise en œuvre d'une cession amiable apparait compromise,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 23 aout 2023.

## Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'abroger la Délibération n°036/2013 en date du 20 avril 2013 relative à la cession amiable de la voie dénommée « Rue Saint-Michel » cadastrée BC 9 à la commune pour transfert dans le domaine public communal,
- d'approuver le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « Rue Saint-Michel » cadastrée BC 9, d'une superficie de 1.620 m² et d'une longueur de 207 ml,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique dont les modalités seront précisées par voie de publication,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023. Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **0 5 SEP. 2023** et publié le **0 5 SEP. 2023** 

Le Maire Jean-Yves CHAPELET